



FICHE DE RENSEIGNEMENTS

Année scolaire : _____ Classe : _____

ÉLÈVE

NOM de l'élève : _____ Prénom (s) : _____ / _____ / _____ Sexe : M F

Né(e) le : ____ / ____ / ____ Lieu de naissance (commune et département) : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Commune : _____

RESPONSABLES LÉGAUX

Mère NOM de famille : _____

NOM d'usage : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Commune : _____

Tél. domicile : _____ Tél. portable : _____

Autorité parentale : Oui Non

Profession : _____

Mariée Divorcée Autre

Courriel : _____

Tél. travail : _____

N° Poste : _____

Père NOM de famille : _____

NOM d'usage : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Commune : _____

Tél. domicile : _____ Tél. portable : _____

Autorité parentale : Oui Non

Profession : _____

Marié Divorcé Autre

Courriel : _____

Tél. travail : _____

N° Poste : _____

Autre responsable légal (personne physique ou morale) _____

Organisme : _____

Lien avec l'enfant : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Commune : _____

Autorité parentale : Oui Non

Fonction : _____

Courriel : _____

Tél. domicile : _____

Tél. portable : _____

FRERES ET SŒURS DE L'ÉLÈVE (Nom-prénom-classe-école)

ASSURANCE DE L'ÉLÈVE

Responsabilité Civile : Oui Non

Individuelle Accident : Oui Non

Compagnie d'assurance : _____

N° Police d'assurance : _____

AUTORISATION (à remplir par les deux parents en cas d'adresses différentes) (Ne cocher qu'en cas de refus)

Mère Père

Je ne désire pas communiquer mon adresse aux associations de parents d'élèves.

Responsables légaux : Il est important de renseigner le document concernant les deux responsables légaux pour : La transmission des résultats scolaires (circulaire n°94-149 du 13/04/1994). Les élections des représentants des parents d'élèves : chaque parent est désormais électeur et éligible (note de service n°2004-104 du 25/06/2004).

PERSONNES À APPELER EN CAS D'URGENCE ET/OU AUTORISÉES À PRENDRE L'ENFANT A LA SORTIE

NOM : _____ Prénom : _____ A appeler en cas d'urgence
Lien avec l'enfant : _____ Autorisé à prendre l'enfant
Adresse : _____
Code postal : _____ Commune : _____
Tél. domicile : _____ Tél. portable : _____
Tél. travail : _____ N° Poste : _____

NOM : _____ Prénom : _____ A appeler en cas d'urgence
Lien avec l'enfant : _____ Autorisé à prendre l'enfant
Adresse : _____
Code postal : _____ Commune : _____
Tél. domicile : _____ Tél. portable : _____
Tél. travail : _____ N° Poste : _____

NOM : _____ Prénom : _____ A appeler en cas d'urgence
Lien avec l'enfant : _____ Autorisé à prendre l'enfant
Adresse : _____
Code postal : _____ Commune : _____
Tél. domicile : _____ Tél. portable : _____
Tél. travail : _____ N° Poste : _____

NOM : _____ Prénom : _____ A appeler en cas d'urgence
Lien avec l'enfant : _____ Autorisé à prendre l'enfant
Adresse : _____
Code postal : _____ Commune : _____
Tél. domicile : _____ Tél. portable : _____
Tél. travail : _____ N° Poste : _____

NOM : _____ Prénom : _____ A appeler en cas d'urgence
Lien avec l'enfant : _____ Autorisé à prendre l'enfant
Adresse : _____
Code postal : _____ Commune : _____
Tél. domicile : _____ Tél. portable : _____
Tél. travail : _____ N° Poste : _____

Date :

Signature de la mère :

Signature du père :

Les données renseignées sur cette fiche seront prises en compte par le directeur d'école dans le logiciel de l'Education nationale, « Base Elèves 1er degré ». Le maire de la commune est également destinataire de ces données, dans le cadre de ses compétences légales en matière d'inscription scolaire et de contrôle de l'obligation scolaire.

Le droit d'accès et de rectification des personnes aux données les concernant s'exerce auprès du directeur d'école, de l'IEN de circonscription ou du directeur académique des services de l'éducation nationale dans les conditions définies par les articles 39 et 40 de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004.

NOTICE D'INFORMATION DES PARENTS D'ÉLÈVES
(jointe à la fiche de renseignements)

Les données renseignées sur la fiche de renseignements seront prises en compte dans l'application informatique de l'Education Nationale «Base Elèves 1er degré» prévue par l'arrêté du 20 octobre 2008 qui a été publié au Journal Officiel du 1er Novembre 2008.

Cette application informatique a été déclarée à la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL), le 24 décembre 2004 par le ministère de l'Education Nationale.

Les finalités de l'application «Onde 1er degré» sont les suivantes :

- Assurer la gestion des élèves des écoles maternelles, élémentaires et primaires : inscription, admission, radiation, répartition dans les classes, changement de niveau et de cycle en fin d'année scolaire ;
- Etablir le suivi des effectifs d'élèves dans l'ensemble des écoles.

La fiche de renseignements qui vous est proposée comporte des informations utiles au directeur de l'école dans laquelle votre enfant est scolarisé.

Le maire de la commune est également destinataire des données, dans le cadre de ses compétences en matière d'inscription scolaire et de contrôle de l'obligation scolaire, prévues aux articles R.131-3 et R.131-4 du code de l'éducation.

Certaines de ces informations ont un caractère facultatif :

- Nom d'usage de l'élève et de ses responsables légaux ;
- Adresse des responsables de l'élève ;
- Téléphone et courriel des responsables de l'élève ;
- Coordonnées des personnes à appeler en cas d'urgence ou autorisées à venir chercher l'enfant à la sortie de l'école ;
- Informations sur les services périscolaires ;
- Assurance responsabilité civile et individuelle accident ;
- Autorisation des responsables (pour communication des adresses aux associations de parents d'élèves et pour photographie).

Les droits d'accès et de rectification des parents ou des responsables légaux des élèves à l'égard du traitement de données à caractère personnel, prévus par les articles 39 et 40 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, s'exercent soit sur place, soit par voie postale, soit par voie électronique auprès du directeur d'école, de l'inspecteur de l'Education Nationale de la circonscription ou du directeur Académique des services de l'Education Nationale.

**Pour le recteur et par délégation,
le directeur académique des services de l'Education Nationale du département DE L'ISERE**